

Marque Sologne

Charte d'utilisation de la photothèque partagée

Nom de la structure :

Nom du responsable :

Mail (utilisé pour l'accès à la photothèque¹) :

La photothèque partagée de la Marque Sologne a été créée dans le seul but de valoriser la destination Sologne en proposant des supports photographiques de qualité à ses partenaires et ambassadeurs.

Leur utilisation est soumise au respect de quelques règles élémentaires présentées ci-après.

Art.1. SUPPORTS ET DROIT DE DIFFUSION DES PHOTOGRAPHIES

Vous êtes autorisé à diffuser les photographies de la photothèque partagée dans le cadre de la promotion touristique de la Sologne :

- Sur votre site internet
- Sur les documents de promotion print (supports papier) que vous éditez
- Sur les réseaux sociaux

Vous n'êtes pas autorisé à diffuser ces photos :

- Dans la presse
- Pour une utilisation commerciale (carte postale, poster ou tout élément revendu)

Vous n'êtes pas autorisé à céder ces photos à quelque personne que ce soit, ni à divulguer l'adresse url d'accès à la photothèque partagée qui vous sera transmis après signature de cette charte d'utilisation.

Art. 2. TÉLÉCHARGEMENT ET QUALITÉ DES PHOTOS

Les photographies mises en ligne sur la photothèque partagée sont en libre téléchargement pour toute personne ayant signé la charte d'utilisation ici présente et ayant reçu l'url d'accès.

Ces photos sont en Haute Définition, chaque utilisateur de la photothèque pourra donc en faire une utilisation web et print (support papier). Pour les utilisations print, merci de nous transmettre un exemplaire de votre publication. Pour les utilisations web, merci de nous transmettre l'URL où figurent les photos.

Si vous souhaitez utiliser une photographie sans le filigrane (logo sur la photo), merci de contacter Honorine SIMON, chargée de mission Sologne, en détaillant votre demande comme suit : Nom de la photo concernée / Utilisation souhaitée (flyer, poster, affiche, etc.) / Objectif du document édité (affichage interne, distribution grand public, etc.). Après validation de la demande, une version adaptée de la photographie vous sera remise pour l'impression

¹ A noter que pour accéder à la photothèque, vous devez disposer d'un compte Google.

de votre document. Cette photographie sera délivrée pour la seule utilisation exprimée dans votre demande. Une utilisation différente devra faire l'objet d'une nouvelle demande.

Art. 3. RESPECT DU DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Chaque photo possède un crédit (©) qu'il est obligatoire de mentionner sur, ou à proximité immédiate (légende), de l'image. Le crédit comporte le nom du (ou des) propriétaire(s) de l'image. Il doit être facilement lisible. Vous ne pouvez en aucun cas le supprimer ou le modifier.

De même, chaque photo est filigranée avec le logo de la marque Sologne. Celui-ci doit être visible. Ainsi, les photos ne doivent pas être recadrées ou habillées. Une utilisation sans le filigrane, peut être exceptionnellement accordée sur demande auprès de la chargée de mission Sologne (voir article 2).

Art. 4. UTILISATION PRÉJUDICIABLE

En signant cette charte, vous vous engagez expressément à respecter l'usage strictement promotionnel des photographies. Il est par conséquent strictement interdit de procéder à une exploitation susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation des figurants, et d'utiliser les photos, objets de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute exploitation préjudiciable.

Art. 5. VALIDITÉ

Cette charte est valable pour la même durée que votre engagement en tant qu'ambassadeur (maximum 3 ans). Si vous sollicitez le renouvellement de votre engagement ambassadeur, il vous sera demandé de signer une nouvelle charte d'utilisation de la photothèque.

A noter que si vous quittez le dispositif des ambassadeurs de la Marque Sologne, vous ne pourrez plus accéder à la photothèque et ne serez plus autorisé à utiliser ces photographies.

Les photos portant le crédit « ©D.Darrault – Marque Sologne » ne sont utilisables que jusqu'au 31 décembre 2026. Après cette date, tous vos supports comportant ces photos devront être retirés ou modifiés.

Art. 6. NON-RESPECT DE CETTE CHARTE D'UTILISATION

La Marque Sologne se réserve le droit d'interdire l'accès à la photothèque partagée à tout utilisateur ne respectant pas les conditions exprimées dans le présent document. Une utilisation commerciale non autorisée ou l'utilisation préjudiciable de l'une de ces photos pourra entraîner des poursuites judiciaires.

Art. 7. ENGAGEMENT

Je, soussigné(e), (nom, prénom)

.....
m'engage à respecter la charte d'utilisation de la photothèque partagée de la Marque Sologne.

Date et signature :